

INFIRMIERS : DEMARCHES D'INSTALLATION LIBERALE

LES ETAPES CLES

- ① Après de l'**ARS** de mon lieu d'exercice : je fais enregistrer mon diplôme et je demande mon numéro ADELI
- ② Après du **Conseil Départemental de l'Ordre** Infirmier : je demande mon inscription au tableau de l'Ordre
- ③ Après de la **CPAM** de mon lieu d'exercice : je m'inscris en tant qu'infirmier(e) libéral.
- ④ Je souscris à un contrat de responsabilité civile professionnelle (**RCP**)
- ⑤ Après de la **CARPIMKO** : je m'inscris pour bénéficier d'une couverture pour ma retraite et un contrat de prévoyance.
- ⑥ Après de l'**URSSAF** : j'effectue les démarches d'inscription dans un délai de 8 jours après le début de mon activité.

CONTACTS UTILES

CPAM du Territoire de Belfort (90)

Ligne téléphonique commune 36.08

Service Relations aux Professionnels de Santé :

(Inscription, Convention, obtention carte CPS, gestions de votre dossier administratif)

rps.cpam-territoire-de-belfort@assurance-maladie.fr

Vos Délégués du Numérique en Santé :

(Espace pro, téléservices, télétransmission)

dns.cpam-territoire-de-belfort@assurance-maladie.fr

Vos Délégués Assurance Maladie :

(Informations réglementaires, rémunérations conventionnelles, suivi de l'activité)

dam.cpam-territoire-de-belfort@assurance-maladie.fr



PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR A LA CPAM

INSTALLATION :

- RIB professionnel
- Pièce d'identité/carte vitale
- Diplôme d'Etat d'infirmier
- Inscription au tableau de l'Ordre des infirmiers
- l'adresse de ses différents lieux d'exercice
- Fiche individuelle et formulaire de carte CPS délivré par l'ARS
- Justificatifs (attestation employeur ou bulletins de salaire) de 24 mois d'expérience (3200h) dans les 6 années précédant la demande d'installation en libéral
 - Dans une structure de soins généraux médicalisée
 - En équipe de soins, sous la responsabilité d'un médecin ou d'un infirmier cadre
 - Dans lequel il a réalisé des soins infirmiers à une population dont l'état de santé nécessite des interventions infirmières diversifiées

*Les primo-installés pourront
s'inscrire et déposer leurs pièces
justificatives sur :
<https://installation-idel.ameli.fr>*

INFIRMIERS : DEMARCHES D'INSTALLATION LIBERALE

REPLACEMENTS :

- RIB personnel
- Pièce d'identité/carte vitale
- Diplôme d'Etat infirmier
- Inscription au tableau de l'Ordre des Infirmiers
- Justificatifs (attestation employeur ou bulletin de salaire) de 18 mois d'expérience (2400h) dans les 6 années précédant la demande d'installation libérale
 - Dans une structure de soins généraux médicalisée
 - En équipe de soins, sous la responsabilité d'un médecin ou d'un infirmier cadre
 - Dans lequel il a réalisé des soins infirmiers à une population dont l'état de santé nécessite des interventions infirmières diversifiées

Après validation des pièces justificatives, la CPAM éditera une attestation d'activité nominative à remettre à l'Ordre afin qu'il délivre l'autorisation de remplacements.

CONTACTS PARTENAIRES

Ordre infirmier : <http://www.ordre-infirmier.fr>

Portail d'accompagnement des professionnels de santé BFC : <https://www.bourgogne-franche-comte.paps.sante.fr/>

CARPIMKO: <http://www.carpimko.com>

URSSAF: <http://www.urssaf.fr>



INFIRMIERS: DEMARCHES D'INSTALLATION LIBERALE